



**La procédure de réclamation relative au remboursement des souscripteurs auprès de la Mission d'Intégration et de Développement de l'Afrique (MIDA) a démarré ce lundi à Yaoundé.**

C'est ce que précise un communiqué du Gouverneur de la région du Centre rendue publique il y a quelques heures. D'après ce communiqué, les souscripteurs concernés devraient se rapprocher de la sous-commission d'enquête et des réclamations basée dans la sous-préfecture de l'arrondissement de Yaoundé 3eme à compter de ce lundi.

Les réclamations sont soumises à la présentation du reçu de paiement signé par les responsables de MIDA ainsi que de la carte nationale d'identité.

« Ladite sous-commission qui a pour mission de collecter et d'examiner les requêtes et les réclamations formulées par les bénéficiaires de cette opération, dispose d'un délai de quinze jours pour l'examen desdites réclamations », poursuit le communiqué.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 République du Cameroun  
 REGION DU CENTRE  
 SERVICES DU GOUVERNEUR  
 CABINET



REPUBLIC OF CAMEROON  
 République du Cameroun  
 REPUBLIC OF CAMEROON  
 Centre Region

## COMMUNIQUE-RADIO-PRESSE

000168 /CRP//CAB.

Le Gouverneur de la Région du Centre a l'honneur d'informer les personnes ayant souscrits auprès de l'organisation dénommée « Mission d'Intégration et de Développement pour l'Afrique », en abrégée « MIDA » et concernées par les réclamations relatives au remboursement à bien vouloir se rapprocher de la Sous-commission d'Enquête et des Réclamations, basée à la sous-préfecture de l'arrondissement de Yaoundé 3<sup>ème</sup>, munies des pièces justificatives ci-après :

- *Reçu de paiement* dûment signé par les responsables de MIDA avant la signature de l'Arrêté Préfectoral n° 427/AP/J06/SP du 12 avril 2018 interdisant les activités de ladite association;
- *La Carte nationale d'identité.*

Par ailleurs, ladite sous-commission qui a pour mission de collecter et d'examiner les requêtes et les réclamations formulées par les bénéficiaires de cette opération, dispose d'un délai de quinze (15) jours pour l'examen desdites réclamations, à compter de ce lundi 14 mai 2018.

Le Gouverneur compte sur la promptitude et le civisme des intéressés. /-

Yaoundé, le 14 MAI 2018



**NASERI PAUL BEA**  
 ADMINISTRATEUR CIVIL PRINCIPAL  
 MOSS EJOUE